



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des Territoires

Plan Départemental de Sécurité Routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

Madame, Monsieur,

Après 3 années consécutives marquées par une baisse de la mortalité routière qui ont fait respectivement 9, 13 et 7 victimes sur les routes de notre département, cette impulsion doit se poursuivre sur 2020.

Suite à une crise sanitaire sans précédent sur ce début d'année, la vigilance sur nos routes est plus que jamais nécessaire pour que la reprise progressive de nos activités ne soit pas synonyme d'une augmentation du nombre de victimes. La lutte contre l'insécurité routière ne peut passer que par une modification pérenne du comportement des usagers et, en premier lieu, par le respect des règles du code de la route. La détermination nécessaire pour faire respecter la sécurité et la tranquillité publiques, en tous lieux et en toutes circonstances, s'applique également à la sécurité routière, qui s'inscrit pleinement dans la politique de sécurité intérieure. En effet, dans de trop nombreux accidents, la faute du comportement d'un usager est en cause, qu'il soit piéton, cycliste ou conducteur d'un véhicule motorisé.

Aussi, ai-je le plaisir de mettre à votre disposition le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2020 des Hautes-Pyrénées et de remercier tous ceux qui s'investissent dans cette politique publique dont l'objectif est de protéger nos concitoyens.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

Brice BLONDEL

Table des matières

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic.....	3
II. L'accidentalité départementale 2019.....	4
1. Accidentalité générale et tendances.....	4
2. Répartition des accidents.....	4
Selon le jour de la semaine.....	4
Selon l'heure de la journée.....	5
Selon la catégorie d'usagers.....	5
3. Analyse par rapport aux enjeux du DGO.....	6
Le risque routier professionnel.....	6
Les conduites après usage de substances psychoactives.....	7
Les jeunes de 14 à 29 ans.....	7
Les seniors.....	7
Les modes doux : piétons et cyclistes.....	8
Les distracteurs.....	9
Les deux roues-motorisées.....	9
III. Le DGO et le PDASR.....	11
1. Rappel des enjeux du DGO.....	11
2. Le Plan départemental de sécurité routière.....	11
3. Bilan 2019 en termes d'actions.....	12
Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière.....	12
Le dispositif Label Fête.....	12
Bilan des interventions des associations.....	12
Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt.....	13
4. L'appel à projet 2020.....	13

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic

Le réseau structurant est géré par 4 gestionnaires routiers différents :

- Le département est traversé d'Est en Ouest par l'autoroute A64 sur 57 km.
- La route nationale 21 arrive du Gers et traverse le département vers le Sud jusqu'à Lourdes en passant par Tarbes sur 43 km.
- Les Hautes-Pyrénées sont irriguées par 2 942 km de routes départementales soit 44 % des routes du département dont 1 335 km en montagne.
- Enfin, le réseau des voies communales représente 3 616 km soit 54 % des routes du département.

La carte ci-contre reprend le réseau structurant du département qui supporte la majorité du trafic.

Le tiers sud du département est une région montagneuse dont les vallées sont des axes structurants.

Tarbes représente la première agglomération du département. Elle concentre la majorité du trafic. Vient ensuite la commune de Lourdes et son aspect très touristique.



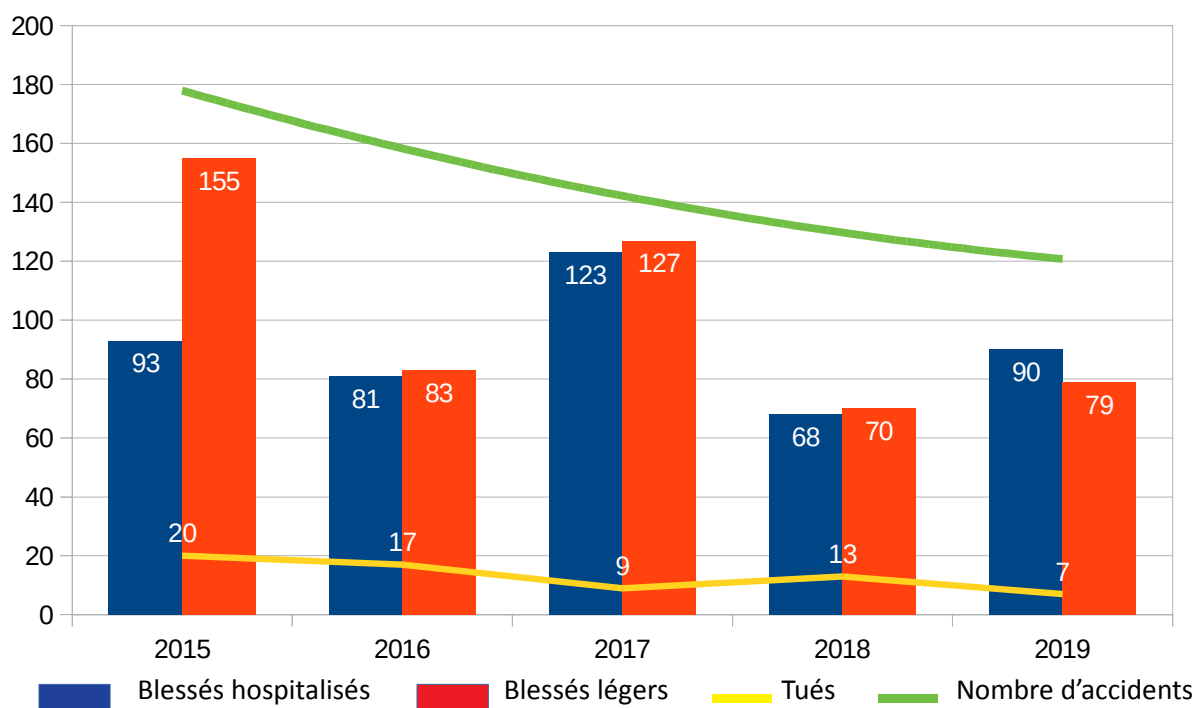
Globalement le département des Hautes-Pyrénées est un département qui bénéficie d'un attrait touristique important, d'une part avec les montagnes au sud et les diverses activités qui y sont liées, et d'autre part avec la ville de Lourdes et son tourisme culturel.

II. L'accidentalité départementale 2019

1. Accidentalité générale et tendances

Le département recense sur l'année 2019 : 126 accidents, 7 morts et 169 blessés dont 90 blessés hospitalisés.

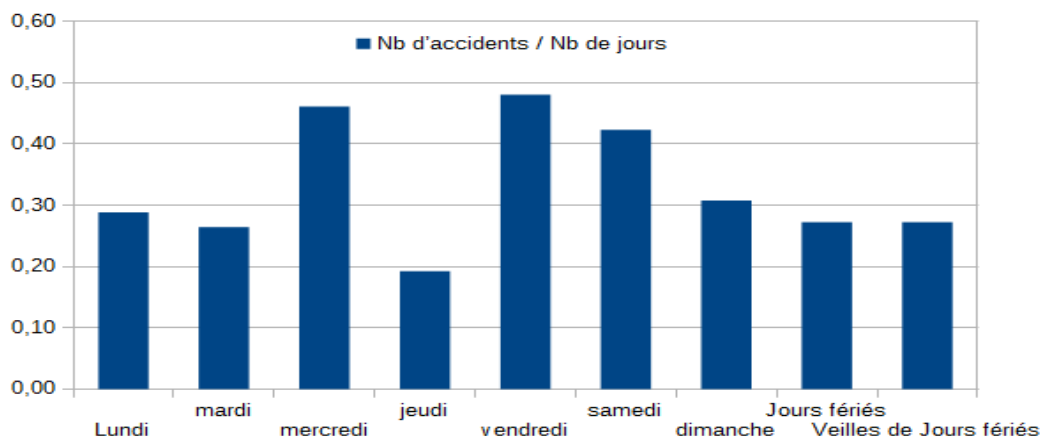
Le graphique ci-dessous montre les tendances depuis ces 5 dernières années. La courbe du nombre d'accidents montre une décroissance nette depuis 5 ans. Le nombre de morts (courbe jaune) marque aussi cette décroissance depuis 5 ans. Depuis 4 ans le nombre de blessés légers est approximativement identique à celui des blessés hospitalisés. Ces tendances sont très encourageantes et les efforts doivent être poursuivis.



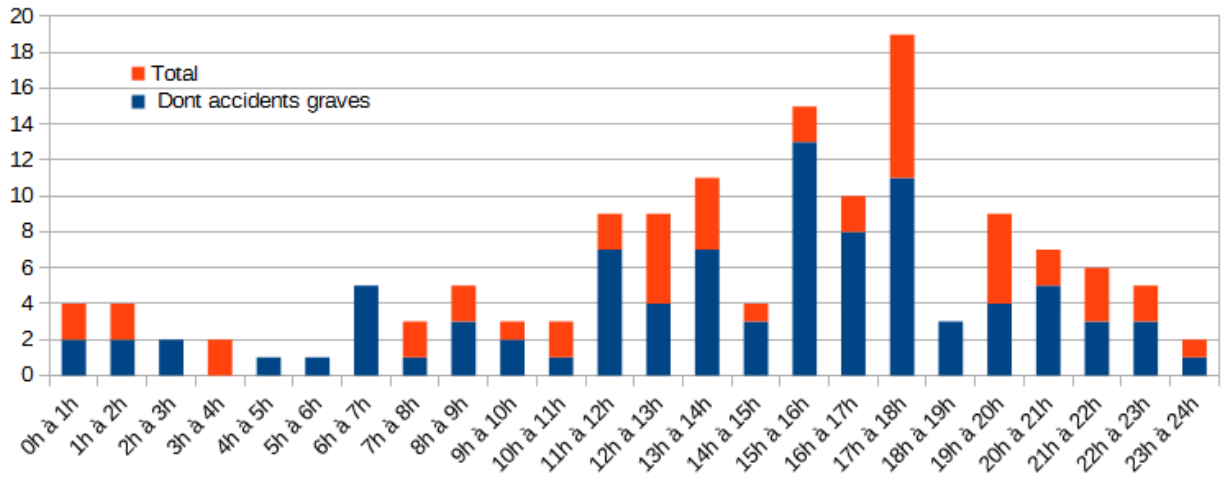
2. Répartition des accidents

- Selon le jour de la semaine

Ce sont les fins de semaines ainsi que le mercredi qui sont le plus accidentogènes.



■ Selon l'heure de la journée



Les accidents se produisent en deuxième partie de la journée soit plutôt à partir de 11h et jusqu'à 20h. Les accidents graves (accidents mortels + accidents avec des blessés hospitalisés) se répartissent tout au long de la journée avec une augmentation moins marquée en deuxième partie de journée.

■ Selon la catégorie d'usagers



Les véhicules légers sont présents dans une grande majorité des accidents, suivi des 2 Roues Motorisées (2RM) et des usagers vulnérables piétons et vélos.

3. Analyse par rapport aux enjeux du DGO

▪ *Le risque routier professionnel*

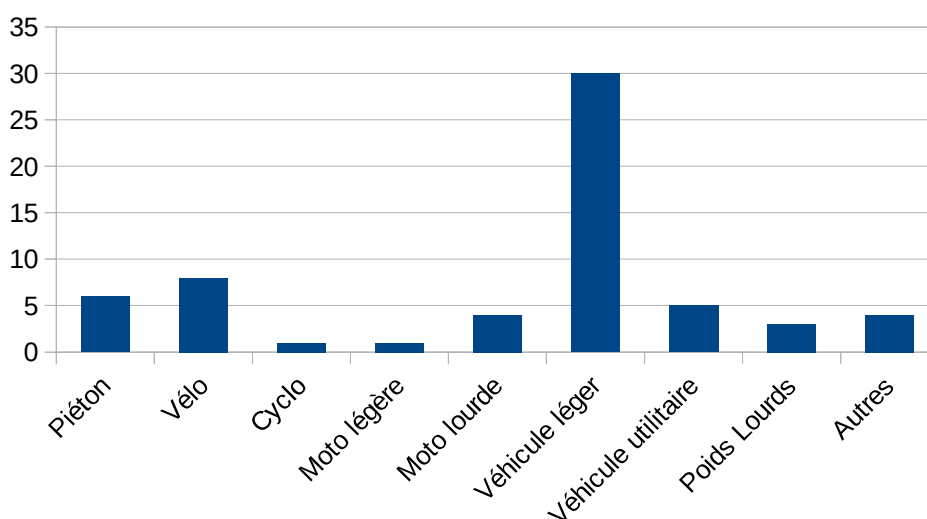
Pour rappel, le risque routier professionnel comprend les trajets effectués dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les trajets domicile – travail.

Globalement en 2019, le risque routier professionnel représente 28,5% des accidents (1 accident mortel en 2019).

17,1 % des blessés et 15,5 % des blessés hospitalisés concernent des usagers effectuant le trajet professionnel (domicile-travail et utilisation professionnelle). Le tableau ci-dessous présente le détail ainsi que la responsabilité des conducteurs effectuant un trajet professionnel.

	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés	Nb de blessés hospitalisés
Utilisation professionnelle	15	0	8	3
Utilisation professionnelle ET conducteur responsable de l'accident	9	0	2	2
Trajet domicile – travail	26	0	21	11
Trajet domicile – travail ET conducteur responsable de l'accident	19	0	12	7

Le détail ci-dessus montre que les trajets domicile-travail sont majoritaires dans cette catégorie, ainsi que la responsabilité dans l'accident.



La majorité des accidents dans le cadre professionnel se produisent en véhicule légers, avec toutefois quelques accidents chez les usagers vulnérables (piétons, vélos,..). La catégorie « autre » regroupe 4 accidents de tracteurs agricoles.

■ *Les conduites après usage de substances psycho-actives*

L'alcool et les drogues sont inclus dans l'usage de substances psycho-actives.

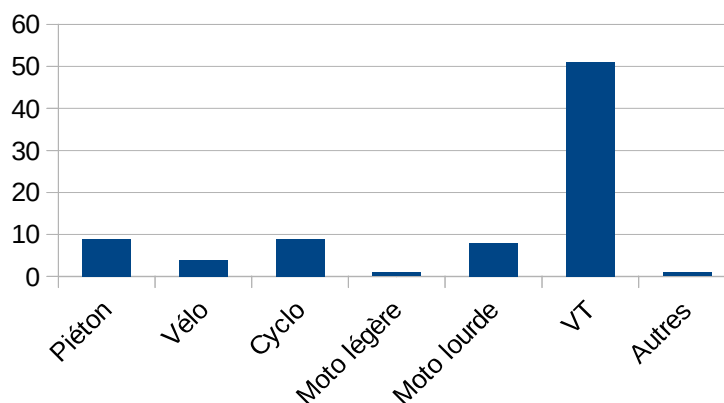
	Accidents		Tués	Blessés		Dont blessés hospitalisés	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Alcool	18	14,3 %	1	21	12,4 %	12	13,3 %
Stupéfiant	6	4,75 %	1	11	6,5 %	7	7,7 %
Alcool ou stupéfiant	19	15 %	2	24	14,2 %	14	15,5 %
Alcool et stupéfiant	4	3,2 %	0	5	3 %	3	3,3 %

Les pourcentages du tableau sont donnés par rapport à l'ensemble des accidents ou des blessés de 2019. Les substances psychoactives sont présentes dans 18,2 % des accidents et représentent 2 accidents mortels sur les 7 dénombrés dans l'année.

■ *Les jeunes de 14 à 29 ans*

Les jeunes sont impliqués dans 43,6 % des accidents et notamment dans 5 des 7 accidents mortels. Cette tranche d'âge recense 1 mort et représente 31,9 % des blessés et 27,7 % des blessés hospitalisés.

Le graphe ci-contre montre que les jeunes sont majoritairement impliqués dans des accidents de voitures.



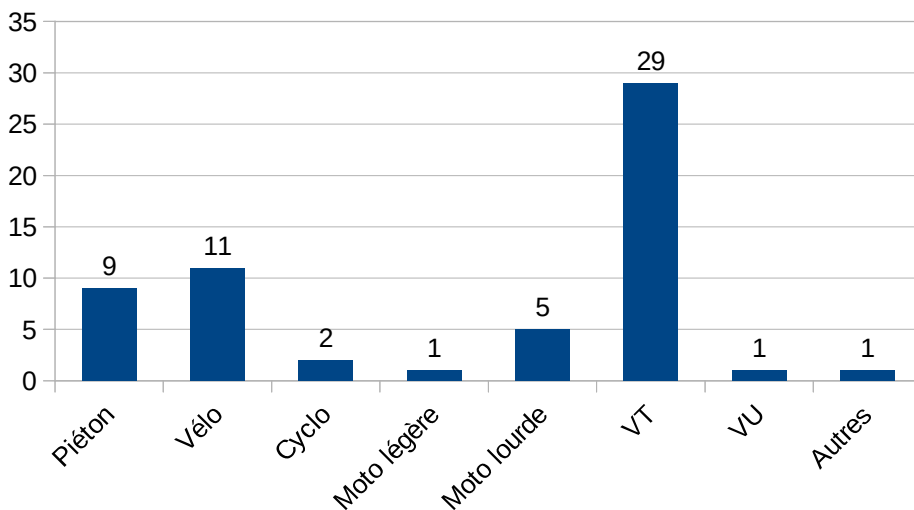
Les jeunes sont responsables dans 28,5 % des accidents.

Sur les 48 accidents dont le conducteur a entre 16 et 29 ans, 30 accidents sont recensés dans la tranche 18 - 24 ans et 18 accidents dans la tranche 25 - 29 ans.

■ *Les seniors*

Les seniors sont présents dans 34,1 % des accidents mais aucun mort de plus de 65 ans n'est recensé cette année. Le nombre d'accidents se répartit comme suit : 19,8 % pour la tranche 65 - 74 ans et 14,3 % pour les 75 ans et plus. Ils représentent également 17,7 % des blessés et 25,5 % des blessés hospitalisés.

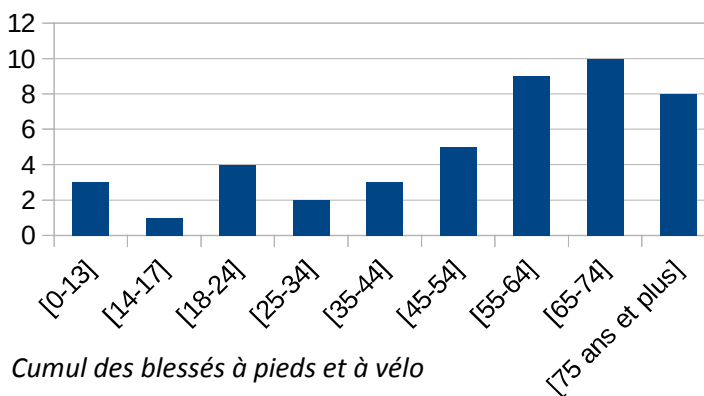
Le graphe ci-contre représente le nombre d'accidents impliquant les 65 ans et plus répartis par type de véhicules. Les véhicules légers sont toujours majoritaires bien que le nombre d'accidents de cyclistes ou de piétons soit important.



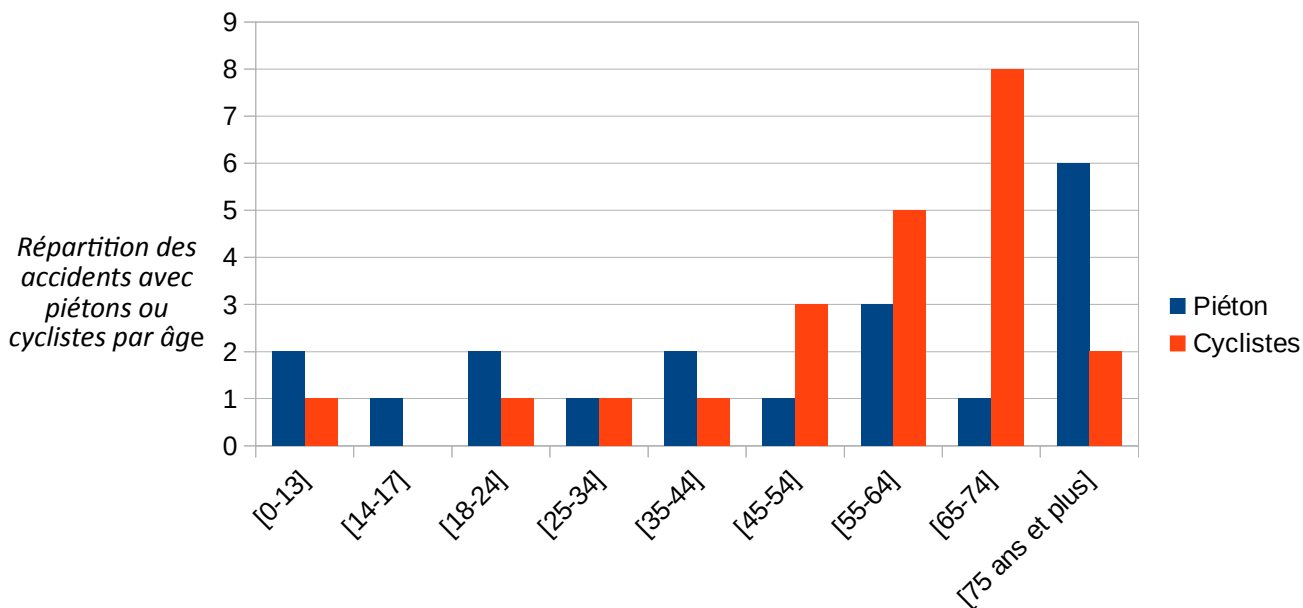
■ *Les modes doux : piétons et cyclistes*

Les modes de déplacement doux sont concernés dans 30,1 % des accidents ; 3 morts sur les 7 que compte le département sont recensés ainsi que 24,8 % des blessés et 34,4 % des blessés hospitalisés. Cette catégorie est particulièrement vulnérable et impactée.

Comme le montre le graphique ci-contre du nombre de blessés cumulés entre piétons et cyclistes, les plus de 55 ans sont les plus touchés.



Les graphes ci-dessous permettent de distinguer les piétons des cyclistes.

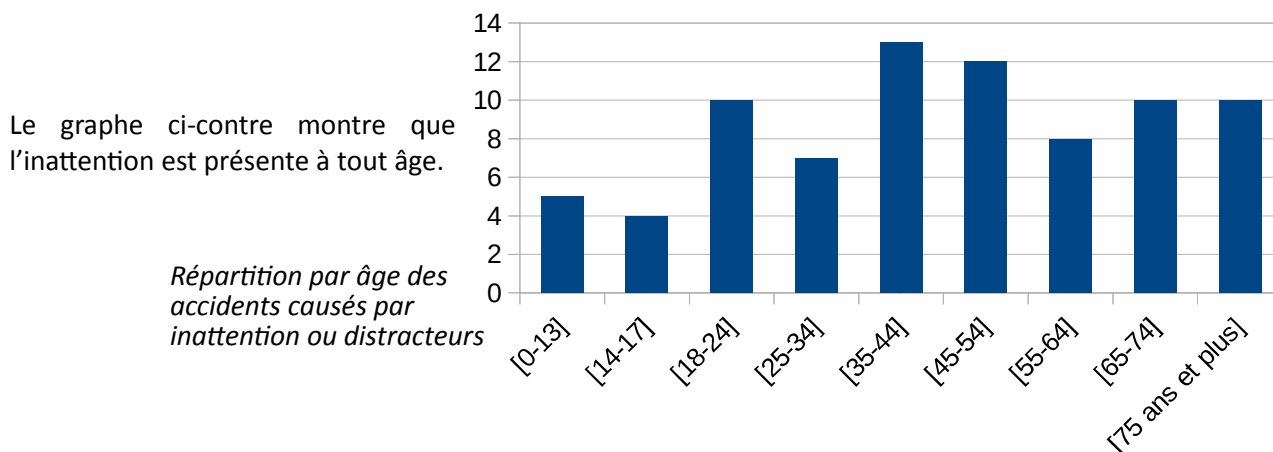


Ce sont les cyclistes de plus de 55 ans qui comptent le plus d'accidentés ainsi que les piétons de plus de 75 ans.

■ Les distracteurs

Tous les accidents ne font pas l'objet d'une analyse concernant l'utilisation du téléphone portable. Toutefois, pour avoir des données pertinentes, l'analyse porte sur les distracteurs ET les accidents ayant pour cause l'inattention.

Ils représentent 29,3 % des accidents et l'inattention est la cause de 2 des 7 accidents mortels. Elle a causé en outre 28,4 % des blessés du département.



■ Les deux roues-motorisées

Les deux roues-motorisées (2RM) sont impliqués dans 28,5 % des accidents. Le département compte 2 tués parmi les 7 morts sur 2019 et 21,9 % des blessés et 27,7 % des blessés hospitalisés.

	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés total	Nb de blessés hospitalisés
Global	36	2	37	25
Dont le conducteur de 2RM est responsable de l'accident	23	1	16	7

Dans 63,8 % des cas, les 2RM sont responsables des accidents

Type de véhicule	Nombre d'accidents
Cyclomoteurs*	11
Moto légère**	2
Moto lourde***	23

Cyclomoteurs * : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de moins de 50 cm³

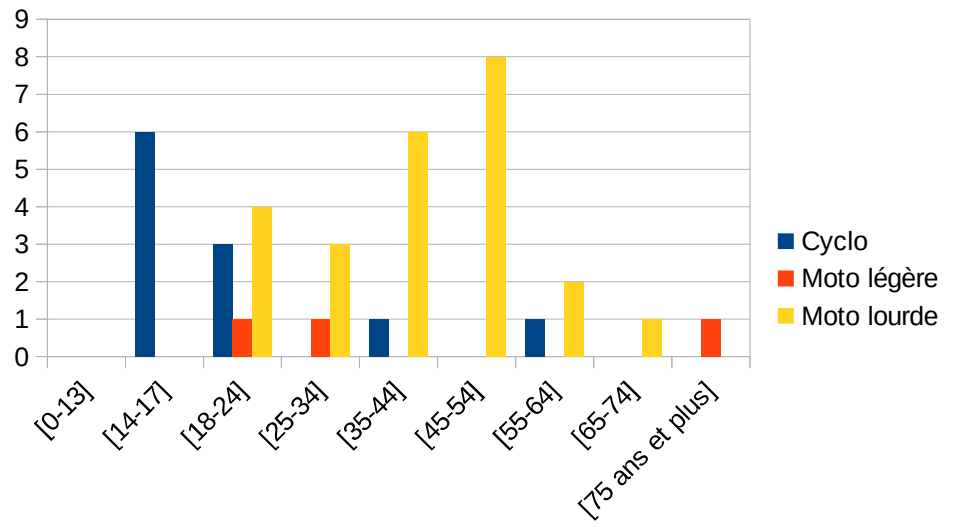
Moto légère ** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM d'une puissance comprise en 50 cm³ et 125 cm³

Moto lourde *** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de plus de 125 cm³

Les motos lourdes sont les plus représentées dans les accidents de 2RM.

Ce sont les jeunes les plus impactés suivis par les 35 – 54 ans.

Répartition par âge et par catégorie de 2RM



III. Le DGO et le PDASR

1. Rappel des enjeux du DGO

Le document général d'orientation 2018 – 2022 a été signé le 11 mars 2019 par le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Président de l'association des Maires Ruraux de France, la Présidente de l'Association des Maires du 65 et le Procureur de la République. Il fixe les enjeux et les orientations d'action en matière de sécurité routière dans le département pour les 5 années.

Les enjeux prioritaires, déterminés sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires concernés, sont les suivants :

- le risque routier professionnel
- les conduites après usage de substances psychoactives
- les jeunes de 14 à 29 ans
- les seniors
- le partage de la voirie : les modes doux
- les distracteurs
- les 2 roues-motorisées

Ces enjeux sont un fil conducteur pour les actions et l'ensemble des plans départementaux de sécurité routière de la période. Le bilan et les actions seront donc analysés en fonction des catégories décrites ci-dessus.

2. Le Plan départemental de sécurité routière

Le PDASR regroupe, sous l'autorité du Préfet, l'ensemble des moyens et dispositifs de lutte contre l'insécurité routière au niveau départemental. Le PDASR est élaboré de façon annuelle, dans le cadre de la politique locale de sécurité routière. Elle est portée par la Directrice de cabinet, chef de projet sécurité routière, et son animation relève de la responsabilité de la coordinatrice départementale de sécurité routière (mission transférée à la direction départementale des Territoires depuis le 1er janvier 2017).

Au vu du bilan de l'accidentalité 2019, dont le tableau ci-dessous récapitule les chiffres des accidents, tués et blessés par orientation, il sera nécessaire de mettre particulièrement l'accent sur les jeunes, les seniors et les modes doux.

Orientation	Nombre d'accidents	Nombre de tués	Nombre de blessés
Le risque routier professionnel	28,5 %	0	17,1 %
Les substances psychoactives	18,2 %	2	17,2 %
Les jeunes de 14 à 29 ans	43,6 %	1	31,9 %
Les seniors	34,1 %	0	17,7 %
Les modes doux	30,1 %	3	24,8 %
Les distracteurs	29,3 %	-	28,4 %
Les deux roues-motorisés	28,5 %	2	21,9 %

3. Bilan 2019 en termes d'actions

■ Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière

Le bureau de la sécurité routière (BSRT) est intervenu à 3 reprises en milieu professionnel pour la société Eiffage, auprès du syndicat mixte de traitement des déchets du département et au salon de l'agriculture sur 4 journées. Il a participé au Rallye Citoyen organisé par le 35^{ème} Régiment d'Artillerie Parachutiste pour sensibiliser des collégiens aux risques routiers.

Le BSRT a également organisé une journée de sensibilisation aux risques routiers professionnels à destination des agents de la DDT et de la Préfecture pendant la semaine de la sécurité routière au travail.

Le BSRT a également participé à 2 étapes du Tour de France pour une sensibilisation au partage de la route, à la semaine de la mobilité sur le campus de l'ENIT et à la journée de la sécurité intérieure avec l'ensemble des forces de sécurité organisée en octobre sur le parking du méridien à Ibos.

Enfin, le bureau a organisé l'intervention des associations auprès de 6 lycées, 5 collèges et 4 écoles primaires pour une sensibilisation de 84 classes, soit 1 955 élèves avec 44 interventions de partenaires.

Sur 2019, le chargé de mission deux roues-motorisés a réalisé 5 actions sur l'année en milieu professionnel, auprès des jeunes et en partenariat avec les gendarmes auprès des motards.

■ Le dispositif Label Fête

Le comité Label Fête permet de mettre en place des actions de prévention lors des soirées festives dans les communes qui le souhaitent. Pour cela, soit une association assure une présence en soirée, soit le comité des fêtes s'organise et l'État lui prête du matériel et lui propose une subvention d'un montant maximum de 800 €.

Pour 2019, 14 dossiers ont été déposés. 4 manifestations ont bénéficié de l'intervention d'une association. 8 156 euros de subventions ont été distribués. Suite à un retour des associations, plus de 750 dépistages d'alcoolémie ont été effectués sur 24 soirées.

■ Bilan des interventions des associations

Orientation	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Montant attribué pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	28,5 %	4	50	8,9 %
Les substances psychoactives	18,2 %	73	5 178	24,6 %
Les jeunes de 14 à 29 ans	43,6 %	399	9 260	26,4 %
Les seniors	34,1 %	57	932	13,2%€
Les modes doux	30,1 %	66	1579	6,3 %
Les deux roues-motorisés	28,5 %	1	70	11,8 %
Les distracteurs	29,3 %	Ils n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiques mais sont inclus dans les interventions en établissements scolaires et risques routiers professionnels		

▪ *Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt*

Le matériel mis à disposition des associations et de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention routière fait l'objet de diverses demandes. Voici le bilan de l'utilisation du matériel :

3 des 4 éthylotests sont utilisés pendant 8 mois par l'ANPAA qui utilise également les machines pour faire des cocktails sans alcool. Les autres mois, les 4 éthylotests sont prêtés à la gendarmerie pour les stations de skis. Les 2 bornes « CKIKI conduit » ont été utilisés par établissements (bar et discothèque) toute l'année.

La valise Alcool financée fin 2018 a fait l'objet de 7 emprunts. Son utilisation a été très appréciée.

Les lunettes simulant une alcoolémie et une prise de stupéfiants ont été demandées 9 fois.

La piste vélo financée fin 2018 a fait l'objet de 2 emprunts. Une publicité autour de son utilisation doit être faite pour bénéficier au plus grand nombre.

4. L'appel à projet 2020

L'appel à projet 2019 a été lancé en décembre 2019. Le dépôt des dossiers était clos fin janvier 2020. 25 dossiers ont été déposés et 21 ont fait l'objet d'une subvention. Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers retenus au titre du PDASR.

Toutefois, le PDASR de l'année 2020 subit une période particulière lié au COVID 19, empêchant de réaliser des actions du 15 mars 2020 au 11 mai 2020 puis une période de déconfinement ne permettant toujours pas de réaliser ces actions. A ce titre, les dossiers retenus sont ceux qui pourront être réalisés d'ici la fin d'année voir en début 2021. Le nombre d'actions sur chaque dossier a été revu à la baisse.

Ainsi, le colloque sur le risque routier professionnel prévu fin octobre, début novembre sera reporté en 2021 et le rallye moto de la Gendarmerie qui devait avoir lieu début juin est repoussé en 2021.

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDASR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
Bureau sécurité routière	Salon de l'agriculture	Les professionnels du monde agricole
LES JEUNES		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDASR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
La Prévention Routière	Éducation routière les lycées	Jeunes de 15 à 18 ans
ANPAA	Sensibiliser les jeunes aux risques liés aux consommations de produits psychoactifs lors de la conduite d'un véhicule	14 à 17 ans
La Prévention Routière	Éducation routière en Primaires : Permettre aux élèves de primaires du département d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes sociales pour savoir circuler en vélo, mais également être piéton et passager d'un véhicule.	du CP au CM2
La pince à linge	« Trotliner en toute liberté sans se faire écrabouiller » spectacle pour les maternelles	3 à 8 ans
APS 65	Chantiers prévention routière : prévenir les risques de conduites des 2RM auprès des adolescent avec passage du permis AM et les impliquer dans un action de prévention routière auprès d'enfants	12 à 21 ans

LES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
La Prévention Routière	La prévention routière dans les forums	Tout public
ANPAA	Prévention du risque alcool et substances psychoactives en milieu festif : dans le cadre du Label Fête + dans les festivals de musiques l'ANPAA est présente avec son stand	Tout public
Les étoiles des Pyrénées	Prévention en milieu festif et scolaire	Tout public
Les étoiles des Pyrénées	Prévention santé à l'Arsenal	Tout public
Les étoiles des Pyrénées	Création d'un outil statistique pour comptabiliser toutes les personnes ayant soufflé lors de l'ensemble des interventions des étoiles des Pyrénées	Tout public

LES SENIORS		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
La Prévention Routière	« La bonne conduite des seniors » : permettre aux seniors d'évaluer leurs aptitudes réelles d'usagers de la route pour adapter ensuite la conduite du véhicule à leurs propres capacités, mais également réactualiser leurs connaissances	+ de 60 ans
Wimoov	Mobilité et sécurité des seniors	+ de 60 ans
Prévention MAIF	Actions seniors : sensibiliser à la sécurité routière, actualiser les connaissances du code de la route, évaluer sa conduite en conditions réelles	+ de 60 ans

LES DEUX ROUE MOTORISES		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
FFMC 65	« Relais calmos » au pied des routes des cols pyrénéens : Permettre aux motards de s'arrêter, se restaurer, se reposer et faire le minimum de vérifications mécaniques	Tout public
FFMC 65	« Education routière de la Jeunesse » : sensibilisation des jeunes à la sécurité routière lors de la conduite d'un 2RM au sein des collèges et des lycées du département	12 à 18 ans

LES MODES DOUX		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
Collectif Cyclomotivé Tarbavélo	Cyclistes Brillez	Tout public
La Prévention Routière	Éducation routière en IME	15 à 65 ans
Coralie France Handicap	« La route de l'Occitanie » s'appuie sur l'action « La route se partage » du tour de France	Tout public

LES DISTRACTEURS		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
Bureau sécurité routière	Diffusion du film élaboré par des élèves de l'IUT dans les cinémas du département	Tout public

AUTRES		
PORTEUR DE L'ACTION	TITRE ACTION PDSR 2020	PUBLIC DE L'ACTION
Association des louvetiers	Aide à la régulation des populations de sangliers provoquant de nombreux accidents de la route	/